

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-six juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, ALLANIC, CAZIN, PRUKOP, LE FLEM, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOT et FRAUX.

Date de convocation

20 juin 2024

Date du
Conseil Municipal

26 JUIN 2024

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 24

Votants ----- 32

A l'exception de :

Madame DESSAUVAGES qui a donné pouvoir à Monsieur DONNE.

Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Monsieur BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.

Madame GUINCHE qui a donné pouvoir à Madame TESSON.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur MORVAN.

Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur CAZIN.

Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Madame MANENT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

18/ MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « CHANTIERS ARGENT DE POCHE » POUR LES 16/17 ANS – APPROBATION

RAPPORTEUR : Madame TESSON, adjointe au Maire

EXPOSE :

La Ville de Pornichet propose la mise en place d'un dispositif « chantiers argent de poche » afin de créer la possibilité à des adolescents (16/17 ans) d'effectuer des petits travaux de proximité (par demi-journée de 3h00 maximum) à l'occasion des congés scolaires (4 demi-journées soit 12 h par semaine maximum) et de recevoir en contrepartie une indemnisation d'une valeur de 15 € par demi-journée, sous la forme d'e-carte cadeau.

Le financement est assuré par la collectivité, promoteur de l'action. L'attribution de l'e-chèque cadeau se fait à l'issue de la période.

Ce dispositif permet l'implication des jeunes de 16/17 ans dans un projet, l'immersion dans le monde du travail (travail en équipe, règles à respecter, engagement...), la découverte des services de la Ville, l'échange et le partage, la participation à l'amélioration de leur cadre de vie, la valorisation du travail effectué avec la gratification.

Ce dispositif respecte certains préalables :

- Les missions ne peuvent pas se substituer à un emploi existant ou entrer en concurrence avec l'intervention d'un prestataire professionnel.
- Chaque chantier devra être encadré par un encadrant technique clairement identifié.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

28 JUIN 2024

Publié le :

28 JUIN 2024

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

- Une assurance responsabilité civile sera exigée pour le jeune.
- Le matériel et l'équipement nécessaire au jeune est fourni par la ville, le jeune devra se présenter avec des vêtements et chaussures adaptés aux missions qui lui seront confiées.
- Les missions auront lieu pendant les vacances scolaires.

Les conditions d'éligibilité au dispositif sont les suivantes :

- Candidature sur dossier d'inscription réservé aux jeunes de 16 à 17 ans, domiciliés sur la commune de Pornichet.
- Priorité aux candidats qui n'auront pas encore bénéficié du dispositif.

Les jeunes recevront en contrepartie de leur mission un e-chèque cadeau, d'une valeur de 15 € par demi-journée.

Les missions pressenties seront les suivantes :

- Aide à l'archivage,
- Gestion manuelle de registres,
- Classement, mise sous pli,
- Nettoyage et entretiens des petits jeux,
- Désherbage du cimetière,
- Inventaire du matériel suite aux séjours du centre de loisirs,
- ...

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dispositif « chantiers argent de poche » pour les 16/17 ans.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,

⇒ Vu l'avis de la Commission familles et solidarités en date du 18 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le dispositif « chantiers argent de poche » pour les 16/17 ans.
- Autorise Monsieur LE MAIRE, ou Madame TESSON, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Arlette LOILLIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB_24_06_18
Objet :	18. Mise en place du dispositif « chantiers argent de poche » pour les 16/17 ans – Approbation
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.3 - autres
Identifiant unique :	044-214401325-20240626-DELIB_24_06_18-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	971 o
Nom métier :		
044-214401325-20240626-DELIB_24_06_18-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	130.9 Ko
Nom original : 18_Dispositif argent de poche.pdf		
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20240626-DELIB_24_06_18-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 juin 2024 à 10h48min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juin 2024 à 10h49min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 juin 2024 à 10h51min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 juin 2024 à 10h51min08s	Reçu par le MI le 2024-06-28